

Eviter les pièges sur internet

De plus en plus de gens sont victimes d'escroqueries sur internet, parce qu'ils ont commandé sur des sites factices ou que leur ordinateur n'est pas sécurisé. Nous allons voir au cours de cet atelier ce qu'il faut vérifier avant d'effectuer quelque commande que ce soit sur internet, et les pièges à éviter.

I – Trouver les sites fiables pour effectuer une commande

Pour commencer, il faut savoir qu'il existe une multitude de sites sur lesquels il est possible de commander. Que cela soit des pièces de voitures, du linge de maison ou de l'électroménager, tout se trouve sur le net. Certains sites sont connus de par leur fiabilité et leur qualité, tandis que d'autres peuvent être des sites pirates. Voici une liste non exhaustive des sites fiables, où vous pourrez commander sans problème :

- Cdiscount.com
- Rueducommerce.fr
- Amazon.fr
- Oscaro.fr pour commander des pièces autos
- Les sites des grandes enseignes et marques, comme Auchan, Carrefour, ..

Sachez que tous les sites qui pratiquent le commerce en ligne (ou e-commerce) nécessiteront d'avoir créé un compte utilisateur au préalable en remplissant un formulaire détaillé. C'est ce compte qui va être la première barrière envers les pirates.

Aussi, sachez que les sites bancaires, utiles afin de consulter ses comptes en ligne, sont ultra-sécurisés. Il est très difficile pour un pirate de passer les différentes barrières de sécurité qui y figurent.

II – S'assurer que l'on peut commander en toute sécurité

Avant toute chose, votre ordinateur doit être sécurisé : antivirus, anti-malware et pare-feu à jour, mises à jour toutes installées. Je vous recommande par ailleurs d'effectuer une analyse avant de commander ainsi que d'effectuer votre commande sur votre ordinateur personnel, et à l'abri des regards indiscrets.

Une fois cela fait, vérifiez que le site est fiable. Pour ce faire, il faut :

- Vérifier la réputation du site par une simple recherche internet.
- Vérifier qu'il n'y ait pas de fautes de grammaire ou d'orthographe sur le site. Les sites fiables sont bien rédigés.
- Vérifier, lorsqu'on arrive aux pages qui demandent les coordonnées bancaires, la présence d'un petit cadenas dans la barre d'adresse. L'adresse doit, par ailleurs, commencer par « https » au lieu de « http ». Tant que vous n'avez pas remarqué ce cadenas, n'entrez pas vos coordonnées bancaires !



Enfin, méfiez-vous des prix trop attractifs. Cela peut cacher quelque chose, et n'est peut-être pas innocent. Ne soyez pas naïfs.

A noter : il existe des sites qui proposent des articles à des prix défilant toute concurrence tels que Wish ou Aliexpress. Il faut savoir que ces articles sont souvent de moins bonne qualité, et que le délai d'expédition est très long en règle générale. Par exemple, un vêtement ne va pas du tout tailler correctement.

III – Éviter les arnaques par mail

L'actualité parle d'elle-même, les arnaques par mail sont de plus en plus fréquentes. Cela se présente sous la forme d'un mail, que vous recevez de la part d'un expéditeur qui se dit fiable (exemple : EDF, Banque, Société de jeu, impôts, CAF, Sécurité sociale, ...). Il y a généralement deux cas de figure.

- Soit vous avez un retard de paiement, un impayé, un prélèvement qui n'est pas passé et le soi-disant organisme vous demande de réguler la situation par carte bancaire.
- Soit vous avez gagné un gros lot, une loterie et il vous faut rentrer vos coordonnées bancaires afin de recevoir l'argent.

Dans le premier cas, sachez qu'aucun organisme "officiel" ne vous demandera vos coordonnées bancaires par mail. Si vous cliquez sur le lien qui peut figurer dans le mail, suivez les mêmes conseils que lors d'une commande (présence de "https" ainsi que du cadenas). Assurez-vous également que l'adresse du site en question soit en rapport avec l'organisme concerné. En effet, l'adresse du site d'EDF aura forcément un rapport avec ce sigle, et le mentionnera donc dans son adresse.

Dans le second cas, gardez à l'esprit que vous ne risquez pas de gagner à un jeu auquel vous n'avez pas joué. Méfiez-vous des éléments trop beaux pour être vrais. Suivez toujours les conseils pour naviguer sur internet en toute sécurité.

Dans tous les cas, il faut impérativement vérifier l'adresse de l'expéditeur d'un mail. Le nom qui est affiché ne correspond pas forcément à l'adresse. Un organisme officiel sera très généralement affecté à un nom de domaine en adéquation avec son nom. Par exemple, l'adresse service-clients@edf.fr est cohérente, alors que l'adresse service-clients-edf@orange.fr est sûrement fautive (EDF, comme toutes les sociétés et organismes connus, possède son propre nom de domaine « @edf.fr »).

Ainsi, nous avons pu voir comment naviguer et commander sur internet en toute sécurité. Il faut donc être vigilant et ne pas être naïf. Cependant, il faut savoir que certains pros du piratage peuvent, dans des cas rarissimes, franchir toutes ces barrières, mais cela n'est que très rare et ne doit pas vous bloquer lors de votre navigation sur internet.

Enfin, sachez que dans le cadre de commande sur internet par carte bancaire, vous êtes couverts en cas de piratage, dans le cadre d'une assurance qui figure dans votre cotisation carte bancaire. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre agence bancaire.